

Communiqué

Ressources en ligne de la CSTIT pour assurer la sécurité au travail et bien planifier le contrôle de l'exposition à la COVID-19

Yellowknife (T.N.-O, le 29 octobre 2021 – La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) a mis à jour les ressources et outils qu'elle conçoit pour aider les employeurs à planifier des mesures de maîtrise pendant la pandémie en cours.

« Les employeurs et les travailleurs jouent un rôle clé dans la prévention et le ralentissement de la propagation de la COVID-19. Toutes les entreprises et autres organisations doivent suivre de près les exigences les plus récentes en matière de santé publique et être prêtes à se conformer aux arrêtés et avis en vigueur dans leur communauté et leur industrie. Il est particulièrement important pour elles de revoir et de mettre à jour leurs plans de sécurité lorsque le risque que pose la COVID-19 dans leurs communautés ou sur leurs lieux de travail augmente », a déclaré Cary Ingram, inspecteur en chef des mines et de la SST aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

La CSTIT a mis à jour les ressources et les listes de contrôle mises à la disposition des employeurs afin d'en faciliter l'utilisation, le téléchargement et l'adaptation pour une utilisation sur différents lieux de travail. Les ressources offertes sur le [site Web de la CSTIT](#) comprennent des évaluations des risques et des dangers, une liste de contrôle du risque d'exposition à la COVID-19 au travail, des modèles de dépistage pour les travailleurs et les clients ainsi que des affiches et des panneaux de signalisation.

Il incombe à tous les employeurs d'assurer la santé et la sécurité au travail, d'où l'importance de se doter d'un plan de contrôle de l'exposition écrit qui présente toutes les précautions à prendre pour réduire au minimum le risque de transmission de la COVID-19 et assurer la sécurité du personnel et de la clientèle.

Vous aimeriez l'aide d'un inspecteur ou d'une inspectrice de la CSTIT pour produire ou mettre à jour un plan de sécurité adapté à votre milieu de travail? Écrivez-nous à [Covid-19@wscc.nt.ca](mailto:19@wscc.nt.ca) ou à [Covid-19@wscc.nu.ca](mailto:19@wscc.nu.ca).

-30-

Maggie Collins
Gestionnaire des communications
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut
Tél. : 867-920-3854
Courriel : maggie.collins@wscc.nt.ca

La CSTIT est un organisme gouvernemental indépendant chargé de l'administration des Lois sur l'indemnisation des travailleurs, des Lois sur la sécurité, des Lois sur l'usage des explosifs et des Lois sur la santé et la sécurité dans les mines, ainsi que de leurs règlements connexes.

De concert avec ses partenaires, la CSTIT fournit des services à près de 40 000 travailleurs et 4 000 employeurs dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Nous traitons plus de 3 000 demandes d'indemnisation et menons plus de 1 000 inspections chaque année pour maintenir la sécurité des milieux de travail nordiques. La CSTIT est unique au Canada, car il s'agit du seul organisme d'indemnisation à desservir des travailleurs dans plus d'un territoire. Nous offrons avec fierté nos services dans les langues officielles des deux territoires.